

Conseil du Jura bernois
Séance plénière du 28 mars 2012
Amendement déposé par Pierre Mercerat

Point 7.1. Décision sur une prise de position concernant la déclaration d'intention ... (projets de lettres...)

Je demande de renoncer à écrire au Gouvernement jurassien. Je ne suis pas contre le contenu de la lettre mais contre le principe de cette démarche. Nos questions, s'il y en a, doivent être posées au Gouvernement bernois.

Développement

Tout au long du processus, c'est à dire depuis le rapport de l'AIJ, le statu quo+ et la déclaration d'intention, nous n'avons pas voulu nous mêler au contenu des négociations et avons respecté ce principe jusqu'à ce jour. Notre interlocuteur a toujours été le Gouvernement bernois, en particulier la DAJ.

Aujourd'hui, si certains ne sont pas satisfaits de cette déclaration d'intention, cela vient du fait que précisément le Gouvernement bernois n'a pas, selon eux, bien négocié certains aspects du processus. Si c'est le cas, alors nous devons le signaler au même Gouvernement bernois et si possible en même temps que notre prise de position sur la déclaration d'intention.

Aujourd'hui nous pourrions prendre position sur cette dernière car chacun ici présent a un avis bien tranché. La réponse du Gouvernement jurassien ne va rien changer à notre prise de position. Comme probablement une courte majorité de notre Conseil est opposée à la déclaration d'intention, certains souhaiteraient utiliser la réponse (ou la non-réponse) du Gouvernement jurassien pour justifier leurs choix.

Proposition

Renvoyer le dossier à la section qui est invitée à préparer une prise de position et, si des questions subsistent malgré tout, les poser au Gouvernement bernois.

Amendement rejeté par 16 voix contre 5 et aucune abstention.